

Synthèse de la *Lettre ouverte aux représentantes et représentants de la Nation au sujet du compteur/capteur connecté Linky*

Aux représentantes et représentants de la Nation, **surchargés de dossiers**, nous vous proposons cette synthèse (2pages) de notre *Lettre ouverte* que vous pouvez lire en **2 minutes chrono** !

Pourquoi sommes-nous opposés au déploiement du compteur Linky ?

Très autoritaire Linky...

Le compteur Linky a été imposé aux usagers suite à la *Loi relative à la transition énergétique* du 17/08/2015. Or, **il n'est nullement obligatoire**, comme le précise le jugement de la chambre d'appel de Bordeaux (17/11/2020) : « *Le Linky est le résultat d'un choix technico-commercial qui ne saurait être imposé à l'abonné* ». L'obligation d'acceptation du compteur par un particulier **ne se trouve nulle part dans la loi** ! Malgré cela, de nombreux usagers ont été malmenés, harcelés, menacés pour se voir imposer le Linky !

Très intrusif Linky...

L'activation d'un compteur connecté **non librement désactivable par l'utilisateur**, en permettant la communication de nos données privées, **viole un droit fondamental**, présent dans La Déclaration des droits de l'homme : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile...* ». Avec Linky, on peut savoir combien de personnes vivent dans le logement et connaître leurs habitudes de vie !

Très énergivore Linky...

Le système Linky **consomme énormément d'électricité** (capteurs, concentrateurs, antennes, data centers) et a **un bilan carbone catastrophique** (énergie et matières extractives fossiles). La longévité d'un compteur Linky ne dépassera pas 15 ans, à comparer avec les 50 à 80 ans de durée de vie des anciens compteurs, envoyés à la casse par milliers ! A l'heure de la lutte contre l'obsolescence programmée, de la durabilité, du **réchauffement climatique**, est-ce bien raisonnable ?

Très cher Linky...

Un « **investissement coûteux** », nous dit la Cour des comptes, dans son rapport du 07/01/2018. Avec le risque que la facture s'alourdisse encore plus pour l'utilisateur, devenu « client consommateur » dans un contexte de **privatisation du service public de l'électricité qui fait grimper les prix**.

Très dangereux Linky...

Le courant porteur en ligne (CPL) du Linky, en se superposant au courant alternatif 50 Hertz du réseau électrique, émet un rayonnement électromagnétique **potentiellement dangereux pour la santé**. Mais, nous direz-vous, tout ceci n'est pas prouvé... Pas prouvé ? Que fait-on des **nombreuses études médicales indépendantes** témoignant de la nocivité des fréquences présentes dans le système Linky ? Que fait-on alors du **principe de précaution** ? Aujourd'hui, de nombreux témoignages, notamment de **personnes électrohypersensibles (EHS)**, attestent de multiples souffrances occasionnées par le Linky (migraines, fatigues, insomnies...).

Très piratable et peu fiable Linky...

Selon la revue *Canard PC* ou Philippe Wolf, chef de projet à Saclay, le compteur Linky **peut être facilement hacké**. Inquiétant, non ? Par sa conception, sa fiabilité est plus que discutable.

Ce que nous réclamons :

*Préservation de notre santé, de nos libertés, respect de la vie privée, sobriété, lutte contre l'obsolescence programmée, durabilité, fiabilité, sécurité, simplicité, faible coût du système pour l'utilisateur et la collectivité, service d'intérêt public, **le système Linky ne remplit aucune de ces cases** ! Aussi nous réclamons :*

1. Le respect du **droit au refus** et la désinstallation rapide de toutes les poses forcées
2. La désinstallation immédiate pour les **personnes EHS**, mais aussi dans les crèches et les écoles
3. En application du **principe constitutionnel de précaution** et pour ne pas accroître davantage la pollution électromagnétique, la **désactivation et l'abandon du système CPL** qui contamine tous les logements, y compris de celles et ceux n'ayant pas le Linky, ainsi que l'arrêt des liaisons de téléphonie mobile pour l'envoi des données. *Supprimer le CPL permettrait, en outre, d'économiser le proche renouvellement de 700 000 concentrateurs à courte durée de vie, particulièrement coûteux !*

Liberté de choix totale :

- Celles et ceux qui refusent le compteur connecté pour des raisons de sobriété écologique et énergétique auront des compteurs « classiques » plus robustes.
 - Celles et ceux qui souhaitent un communicant passeront par la fibre, sanitaires, neutres, difficilement piratables, plus fiables, rapides et sobres.
4. **Aucune pénalité** pour les usagers conservant leur compteur non communicant.
 5. **Libre choix** d'avoir un non-communicant à son domicile ou lors du changement de domicile. Refus de se voir imposer un communicant lors d'une panne. Ce qui veut dire, **imposer à ENEDIS de conserver des compteurs non communicants**.
 6. Nous demandons à ce qu'ENEDIS **reste dans le giron public** et que cette entité soit ramenée au plus vite à la raison au sujet du très problématique système Linky !
 7. Vous venez de voter le retour au **tarif réglementé** pour les collectivités locales, PME, artisans et boulangers, mais ne faudrait-il pas sortir au plus vite l'électricité du marché européen et revenir à un authentique service public ?

Nous attendons, avant les élections de juin 2024, une réponse précise aux 7 points énoncés avec promesse d'engagement de la part des députés, des chefs de groupe parlementaires comme des principales et principaux candidats aux élections européennes. La réponse (ou non réponse) des différents groupes politiques et des candidats sera diffusée dans le pays auprès des associations, collectifs, maires critiques du système Linky qui ont exprimé leurs légitimes doléances, ainsi qu'aux médias.

Une copie de cette lettre ouverte est transmise aux chefs de groupes sénatoriaux et à la presse. Une autre, bilingue, parviendra à la Cour Européenne des droits de l'Homme, aux diverses associations indépendantes soucieuses de la santé et de l'écologie, qui se posent, depuis un regard étranger, beaucoup de questions sur les dérives de plus en plus autoritaires et technocratiques de notre pays.

Pour plus d'informations, ci-joint la Lettre ouverte détaillée (10 pages)